

Services financiers

Note d'information à l'attention des LYCEENS

1. Frais de demi-pension ou d'internat par forfait trimestriel

Les tarifs de demi-pension et d'internat dépendent de votre quotient familial. Afin de déterminer votre tarif, vous devez **IMPERATIVEMENT** vous inscrire sur l'application : www.bretagne.bzh/tarifcation (voir document joint)

CETTE DEMARCHE EST A FAIRE CHAQUE ANNEE

Sans inscription de votre part, le tarif maximum vous sera appliqué.

Le choix du forfait se fait à l'inscription et pour l'année scolaire. Il ne peut être modifié qu'en fin de trimestre (**au 31/12 ou au 31/03**), sur demande écrite au chef d'établissement et pour raison majeure (*déménagement, changement dans la situation familiale etc.*)

Le forfait est dû en totalité, même si vous ne mangez pas à la cantine, sauf remise d'ordre exceptionnelle (*bourses nationales accordées par la direction académique, maladie, stage obligatoire, voyage pédagogique, cas de force majeure entraînant la fermeture de l'établissement, renvoi par mesure disciplinaire*).

Tarifs 2025/2026 :

TRANCHE TARIFAIRE	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DEMI-PENSION 4 JOURS (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	TARIF DEMI-PENSION 5 JOURS	TARIF INTERNE
1	<=500	372.60 €	469.80€	1 179.72€
2	<=700	393.30 €	495.90 €	1 268.46 €
3	<=900	434.70€	495.90 €	1 404.18 €
4	<=1100	476.10 €	600.30 €	1 539.90 €
5	<= 1500	538.20 €	678.60 €	1 736.52 €
6	<=1700	579.60 €	730.80 €	1 767.52 €
7	<=2 000	621.00 €	783.00 €	2 007.96 €
8	>2 000	662.40 €	835.20 €	2 143.68 €

2. Mode d'accès au restaurant : Carte Magnétique

- ✓ Pour les nouveaux élèves : Carte magnétique remise gratuitement en début d'année scolaire (à conserver pour toute la scolarité au lycée)
- ✓ Pour les élèves de première, terminale et les redoublants : Utiliser la carte magnétique remise l'année scolaire précédente ou acheter une nouvelle carte à la rentrée (**6,50€**)

Cette carte est personnelle et ne doit en aucun cas être prêtée ou donnée. En cas de perte ou de dégradation, elle sera facturée 6,50 euros.

3. Modalités de paiement

- ✓ Par prélèvement automatique : mandat à compléter et à signer
- ✓ En ligne, par télépaiement :
- ✓ Par chèques ou espèces à réception de la facture trimestrielle.